

Rapport de la FAO sur le commerce international et les risques de contaminations entre produits GM et non GM

29 avril 2014

À partir d'une enquête à laquelle 75 pays ont répondu, la FAO a réalisé une étude sur les incidents liés à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en faible quantité dans les denrées alimentaires et aliments pour animaux faisant l'objet d'échanges internationaux. Partant du constat que la production de denrées GM s'accroît aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, et que les réglementations liées au commerce des OGM sont très diverses d'un pays à l'autre, l'enquête visait à faire un état des lieux des risques de contaminations entre produits GM et non GM en lien avec le commerce international. Elle était composée de 21 questions portant sur la production d'OGM, la réglementation, les procédures de détection des OGM, les incidents de contamination entre lots et les risques associés en matière de commerce international. Une étude économétrique a également été conduite.

L'enquête révèle d'abord que presque la moitié des pays répondants déclare produire des OGM à des fins commerciales ou de recherche. Seulement 47% des pays répondants indiquent qu'ils ont les capacités techniques pour détecter des denrées GM dans les matières premières importées. Les incidents liés à la faible présence d'OGM dans les lots importés se sont toutefois multipliés au cours des dix dernières années (198 incidents recensés, dont 138 depuis 2009), avec 35% de pays répondants concernés par ces incidents. À noter que la notion de faible quantité est toutefois variable d'un pays à l'autre. Les principaux produits faisant l'objet de mélanges entre lots GM et non GM sont le lin, le riz, les galettes et nouilles de riz, le maïs et le soja. Les trois pays les plus exportateurs de lots contaminés sont les États-Unis, la Chine et le Canada. Concernant la France, elle a indiqué avoir identifié onze lots de denrées contaminées aux OGM, sur les dix dernières années, dont cinq de riz en provenance des États-Unis et d'Asie, et quatre de maïs des États-Unis.

Alors, la présence d'OGM dans des lots censés ne pas en contenir menace-t-elle le commerce alimentaire mondial ? Du point de vue des États, le facteur le plus important en matière de risque pour le commerce est la multitude de législations en matière d'OGM (42% des pays répondants estiment ce facteur très important), la contamination involontaire des cultures (39%) et les différences de dates d'autorisation des OGM entre pays (35%). Le rapport de la FAO pointe également la politique de tolérance zéro comme ayant un effet dissuasif sur le commerce de maïs. Les stratégies d'interdiction des produits contaminés, sur la base de seuils, semblent en revanche avoir des impacts plus limités sur le commerce international. D'après la FAO, ces résultats plaident donc pour des politiques réglementaires excluant la tolérance zéro.

Noémie Schaller, Centre d'études et de prospective

Source : [FAO](#)